

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de
Master en Ingénierie et Action Sociales

Année académique 2021-2022

Comment pérenniser un projet d'éducation pour enfants sur le développement durable ?

Les enjeux des jardins pédagogiques.

Baumans Gaëlle

Siège social HEPL :

Avenue Montesquieu, 6

4101 Jemeppe

Belgique

www.hepl.be

Siège social HELMo :

Mont Saint-Martin, 41

4000 Liège

Belgique

www.helmo.be

REMERCIEMENTS

M. Patrick Maes, mon superviseur

Pour sa supervision éclairée et éclairante ainsi que sa disponibilité.

M. Julian Aterianus, mon référent de stage chez Vent de Terre

Pour sa confiance et les connaissances partagées.

Toute l'équipe Vent de Terre,

Pour leur accueil et nos échanges formateurs.

Introduction

Cet article a été rédigé à partir de mon expérience de stagiaire dans le cadre du Master en Ingénierie et Action Sociales au sein de la structure maraichère « Vent de Terre ». La commande de ce stage consistait à tenter d'améliorer le jardin pédagogique adossé à la structure située au « jardin du Carmel à Mehagne ».

Les deux responsables du jardin pédagogique avaient constaté que la recherche de financements et la construction d'animations sont des activités très énergivores. Leur travail sur le terrain, prenant déjà beaucoup de temps, ne permettait pas d'assurer cette recherche.

Concrètement, l'idée est d'aboutir à un document qui reprend les sources de financements ainsi qu'un programme d'animations approprié à leur philosophie et leur projet.

Cet écrit tente de rendre compte de la méthodologie mise en place ainsi que de la philosophie qui a guidé l'intervention et la réflexion.

En effet, dès mon arrivée au sein de l'équipe, j'ai très vite compris que l'un des enjeux de mon stage était de m'imprégner de la philosophie prônée par la structure et de créer un processus en cohérence avec celle-ci.

Ce document tentera donc de répondre à la question : Comment pérenniser un projet d'éducation pour enfants sur le développement durable ? Les enjeux des jardins pédagogiques.

D'une prise de conscience globale

La prise de conscience de la préservation de l'environnement naît dans les années 60-70 à la suite d'évènements tels que les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki. L'humanité découvre l'impact durable des bombes à fission et à fusion sur les populations et sur les écosystèmes.

En 1962, Rachel Carson explique alors que les armes sont écologiquement dangereuses et peuvent tuer, mais les pesticides le sont tout autant à long terme.

C'est en 1972, à Stockholm, qu'a lieu la première conférence mondiale sur l'environnement de l'Organisation des Nations Unies. Le programme des Nations Unies pour l'Environnement est donc constitué, plaçant les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. Vingt ans plus tard, à Rio de Janeiro, c'est le Sommet « planète Terre » qui se déroule. Le terme de la « diversité biologique » a pu être défini durant cette conférence comme étant « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. ». (Degron, 2017).

Le terme « biodiversité » n'a, lui, été créé qu'en 1985. Ce n'est que deux ans plus tard, que le terme de « développement durable » a été inventé par le rapport de Brundtland en 1987 : il s'agit du « développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (Pissaloux, 2017). Il s'agit donc de concevoir le développement en ayant en tête la dimension économique mais aussi l'aspect social et l'environnement. (Huron, 2017).

Pour pouvoir gérer le développement d'un pays en conciliant économie, social et écologique, il faut changer sa structure en profondeur. Ces piliers, auxquels on peut ajouter le respect des droits fondamentaux et une bonne gouvernance, doivent former une approche intégrée car ceux-ci se renforcent mutuellement. Cette vision – intégratrice et globalisante – du développement durable est clairement énoncée dans le Rapport sur l'état du développement durable présenté le 1er avril 2010 par le secrétaire général des Nations Unies, et dans lequel on peut lire que : « l'idée maîtresse du développement durable est que les trois piliers constituent non pas trois objectifs distincts mais un objectif unique, que le développement engendre la durabilité, tout comme la durabilité est vitale pour le développement » (cf. § 22 du Rapport).

La bonne gouvernance, définie par le PNUD comme « un cadre de règles, d'institutions et de pratiques qui établit des limites et procure des incitations concernant des individus, des organisations et des entreprises », constitue le 4^{ème} pilier du développement durable pour beaucoup. Cette notion oblige donc une approche intégrée, globale et systémique. (Pissaloux, 2017)

Toujours dans un contexte global et international, le Rapport du GIEC (Groupe d'expert.e.s intergouvernemental sur l'évolution du climat) a permis de donner un cadre légal aux efforts internationaux pour le climat. Ce Rapport évalue l'évolution du climat, les incidences potentielles et les stratégies à mettre en place pour limiter l'impact humain sur le changement climatique. Nous en sommes désormais au 6^{ème} Rapport de ce groupe d'experts et ceux-ci démontrent qu'il faut encore d'énormes efforts de la part des gouvernements pour la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes, rappelant leurs rôles fondamentaux et le besoin pour l'humanité et pour un développement résilient de notre société. (2022 - *Impacts, adaptation et vulnérabilité*, s. d.)

En ce qui concerne l'Europe, pour donner suite à la Convention sur la diversité biologique adoptée au sommet de Rio en 1992, Natura 2000 a été inventé, ayant comme objectif clé « la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ». (Arnould, 2017) Il s'agissait dès lors de la création de zones qui constituaient un réseau écologique européen cohérent d'aires protégées appelé NATURA 2000. « Cette directive a servi de révélateur des conflits entre juridiction européenne et nationale et entre divers groupes d'acteurs favorables ou hostiles à ces nouvelles formes de protection. » (Arnould, 2017)

A la prise de conscience en Belgique

Le 14 mars 2014, la Belgique a voté une loi concernant le développement durable qui « demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie" ; ceci afin de mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser, leur bien-être et leur développement, ainsi que l'impact de la Belgique sur le reste du monde. » (*Bureau fédéral du Plan - Publication - Indicateurs de développement durable 2022*, s. d.)

En septembre 2015, la Belgique a adopté, comme beaucoup d'autres pays dans le monde, les 17 objectifs du développement durable¹ lors du Sommet de Rio+20.

¹ Annexe 1

Nous sommes à la moitié de ces 15 années d'effort pour la sauvegarde du climat. Pourtant, malgré la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de la production de déchets municipaux, de la consommation d'énergie et de matériaux et des prélèvements d'eau, la Belgique se trouve dans les mauvais élèves de ces Objectifs du développement durable. Cela est dû notamment à l'utilisation élevée de nutriments et de pesticides dans l'agriculture, qui se trouve être la source de pollution la plus importante. (OCDE, s. d.)

Comme pour beaucoup d'autres thématiques, la gestion de l'environnement, au sein de la Belgique, est maitrisée par région. Pour la Région Wallonne, la législation est guidée par le droit de l'Union européenne avec le réseau Natura 2000 et est une compétence majoritairement régionale.



Figure 1 : Gestion de l'environnement (*L'environnement wallon en 10 infographies.pdf*, s. d.)

Jusqu'à la prise de conscience individuelle

Il est primordial que tous les acteurs touchés par le changement climatique soient conscients que ce changement les affectera et qu'ils peuvent, à leur façon, à leur échelle, changer les choses. Ces acteurs sont définis dans Le Petit Robert comme : « Personne qui prend une part active, joue un rôle important ». Cette définition donne du sens pour toutes les personnes qui œuvrent pour le changement climatique. Cette action est pour la plupart difficile car ceux-ci n'évoluent pas dans le même contexte, secteur d'activités ou territoire. Il faut donc trouver des solutions aux « problèmes climatiques » qui correspondent à chacun. (Devès, 2015)

Pour que le.la citoyen.ne change son comportement face à l'urgence climatique (et cela peut s'appliquer à d'autres sujets), l'Etat peut éduquer à cette urgence ou inciter le comportement. Par exemple, l'Etat peut imposer des taxes « pollueurs » ou, au contraire, des subventions pour l'utilisation d'énergies renouvelables. Cependant, cette dernière solution n'a pas de vision et de résultat global, et surtout, elle dépend fortement du budget étatique.

L'éducation, quant à elle, a un impact global car l'individu ne placera pas seulement des panneaux solaires mais, convaincu de son impact, il changera également sa manière de consommer. Cet impact aura donc beaucoup plus de conséquences car il se déploiera sur plusieurs domaines mais il durera aussi dans le temps.

« L'éducation en général, aux sujets environnementaux en particulier, tendrait à produire des effets directs de court terme sur les comportements des jeunes vis-à-vis de l'environnement et de long terme sur les adultes qu'ils vont devenir. Cet effet générationnel peut avoir également une portée intergénérationnelle, les changements de comportements des jeunes créant un effet indirect positif sur les parents qui, en retour, auront tendance à modifier le leur. » (Jaoul-Grammare & Stenger, 2022)

Rapport à l'alimentation

Quand on regarde le niveau de développement d'un pays, l'un des indicateurs les plus connus est l'espérance de vie. En Belgique, cette espérance est à 80,8 ans. Cependant, un chiffre beaucoup moins connu est l'espérance de vie en bonne santé. En 2019, les Belges avaient une espérance de vie en bonne santé de 62,4 ans. (*Indicators.Be - Espérance de Vie En Bonne Santé*, s. d.) C'est-à-dire que les personnes vivant en Belgique vivent près de 20 ans en mauvaise santé. On vit de plus en plus longtemps certes, mais de plus en plus longtemps malade. Pour contrer cette tendance, la notion d'alimentation préventive a vu le jour, afin que les gens sains le restent le plus longtemps possible et que l'espérance de vie en bonne santé gagne des années.

Au fur et à mesure de l'histoire de l'humanité, notre régime alimentaire a changé à travers 4 grandes transitions alimentaires :

La domestication du feu qui mène à la cuisson de notre alimentation et donc une meilleure digestibilité et un meilleur apport calorique, peut-être même la source du développement cérébral.

La deuxième transition est le changement entre chasseur cueilleur nomade et agriculteur éleveur sédentaire, qui a permis de manger plus souvent et en plus grande quantité.

La transition industrielle est la troisième grande transition qui permet de manger des produits industriels qui se gardent plus longtemps.

Ces trois premiers changements ont donc été bénéfiques car ils ont accompagné la physiologie, le développement cérébral, l'essor des grandes villes et civilisations.

La quatrième transition est plus problématique. En effet, il s'agit de la consommation d'aliments ultra transformés (aliments qui contiennent des substances issues du fractionnement à l'extrême des aliments) et de viandes. Ce fractionnement s'accompagne également d'adjonction de sucres, antioxydants et autres conservateurs pour plaire le plus rapidement possible au palais du consommateur, pour subir de longs transports sans conséquences et, parfois, pour viser des coûts de production au rabais.

Parallèlement à l'explosion de la consommation de ces aliments en Occident, ces pays connaissent une évolution des maladies chroniques (diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, certains cancers, surpoids, etc).

Aujourd'hui, 71% des décès de la planète sont des maladies chroniques ayant 3 causes : la mauvaise alimentation, le manque d'activité physique et la pollution de l'environnement.

Selon Anthony Fardet, chercheur en alimentation préventive, à l'avenir, il faut arriver à une cinquième transition. En effet, selon lui, il faut végétaliser notre alimentation, réduire les aliments ultra transformés et varier notre alimentation. Les trois dimensions doivent être assimilées ensemble, sinon la transition ne fonctionne pas, ni pour la santé, ni pour la planète. (Académie de Montpellier, 2021)

Il est donc primordial de regarder ce que l'on mange pour soi, mais également pour l'environnement. Le circuit-court est une alternative qui permet de manger sainement pour soi, mais qui permet également de manger à chaque saison des produits locaux pour permettre la protection de notre environnement et lutter contre la pollution. Les aliments que l'on peut retrouver dans des épiceries de circuits courts sont variés, végétalisés (la plupart des produits sont végétaux) et non ou très peu transformés. Grâce à cette filière, nous pouvons consommer en suivant les bases de l'alimentation préventive et ainsi passer à la cinquième transition de l'alimentation, beaucoup plus bénéfique pour notre santé et pour l'environnement.

Vent de Terre et cette prise de conscience

Vent de Terre est une structure maraichère qui œuvre pour la construction d'un monde meilleur. Ce monde meilleur passe par la consommation responsable d'aliments durables de saison. La coopérative a été créée dans ce but : garantir une alimentation saine et durable à tout un chacun. Après plusieurs années de production et de ventes de légumes et de fruits à travers la coopérative, les travailleurs ont voulu aller plus loin dans leur idée en créant une ASBL. Celle-ci a permis de créer le jardin pédagogique de Mehagne ainsi que des formations pour adultes (techniques de maraichage, fabrication de pain, etc.).

La structure a donc pu mettre en œuvre une sensibilisation plus forte que le simple fait de vendre des produits : les enfants peuvent désormais être sensibilisés à la préservation de la biodiversité dès leur plus jeune âge. Cette sensibilisation est d'autant plus importante pour cette structure, que leurs valeurs sont très fortes. En effet, la structure se développe autour des trois valeurs que sont l'amour, l'humilité et le respect.

L'historique montrait en filigrane que l'évolution de nos modes de consommation reposait largement sur une économie capitaliste qui vise le profit avant la bonne alimentation et donc dans le non-respect des personnes qui s'en nourrissent et qui, peut-être, la produisent. Vent de Terre voulait donc une organisation cohérente en rapport avec ses idéaux.

La structure se repose sur les principes de la gouvernance partagée. Il s'agit d'une conception de l'organisation qui n'est pas pyramidale mais plutôt vue comme un cercle. Il n'y a pas de chef. Il y a chaque personne à plusieurs rôles bien définis dans la structure.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de Vent de Terre, voici l'analyse institutionnelle de la structure, selon Mintzberg.

L'asbl Vent de Terre a une division horizontale faible. En effet, les employés sont polyvalents, ceux-ci n'exercent pas qu'une seule tâche à répétition. Ils peuvent aussi bien faire du maraichage, de la vente, de la logistique que de l'animation.

La division verticale est également faible car chaque travailleur a une cellule attribuée qu'il peut gérer comme il le souhaite. Comme il n'y a pas de hiérarchie, il n'y a pas de séparation claire entre la conception des tâches à réaliser et leur exécution. Les travailleurs conçoivent le travail qu'ils vont effectuer.

Ces divisions du travail posent un problème lorsque l'organisation démarre une nouvelle activité qui comprend de nouvelles tâches à effectuer, en ayant discuté au préalable durant les réunions de groupe. En effet, les travailleurs n'ont pas toujours le temps ou les aptitudes pour les réaliser.

Toujours selon Mintzberg, la coordination du travail au sein de l'asbl est basée sur la standardisation de valeurs. Tous les opérateurs sont liés par des valeurs communes telles que la préservation de la nature, la biodiversité et l'humilité.

Cette standardisation de valeurs peut amener un débat idéologique. Dans le cadre de subsides et d'animations par exemple, il va être compliqué de remplir des appels à projet qui ne correspondent pas tout à fait à la vision de l'asbl. Une petite structure avec de fortes valeurs comme Vent de terre ne veut pas faire n'importe quelle animation dans le but de gagner de l'argent. Il faut donc réussir à accompagner une structure comme celle-là en tenant compte des idéologies de chacun des travailleurs en essayant en même temps d'être en adéquation avec l'appel à projet.

Tous ces éléments de Mintzberg font penser à une configuration missionnaire, surtout en ce qui concerne les valeurs : être rassemblés et travailler autour de mêmes valeurs qui se veulent fortes. Je pense tout de même qu'il y a une certaine configuration hybride avec la configuration d'adhocratie. En effet, les travailleurs s'organisent par groupes de projet pour répondre aux besoins spécifiques de leurs valeurs, pour l'environnement, et pour leur permettre de travailler en auto-gestion. Il y a également un ajustement mutuel au sein de l'équipe de Vent de Terre, qui se forme beaucoup en dehors de son travail.

Imprégnée des valeurs de Vent de Terre, la recherche de fonds prenait une ampleur plus conséquente compte tenu des débats idéologiques qui animent la coopérative.

J'ai donc construit une méthodologie du projet qui repose sur plusieurs objectifs opérationnels mais qui, pour moi, ne serait intéressante que si elle est régulièrement discutée avec les acteurs de Vent de terre pour m'assurer de la concordance avec leur vision singulière.

Méthodologie

Ces questions nécessitaient de procéder par tâtonnements pour viser une cohérence entre ce projet et l'esprit de cette structure.

J'ai pris part à la vie au sein de Vent de Terre. Il me paraissait primordial d'être imprégnée de l'atmosphère de l'asbl avant de proposer un quelconque changement au sein de celle-ci et comprendre ce qui pourrait être intéressant à mettre en place.

En arrivant sur le terrain de Tilff et en parlant à plusieurs membres, j'ai vite compris que ce qui les reliait : les valeurs propres à Vent de Terre. Chacun des travailleurs est intimement convaincu de l'importance de ses actions au quotidien. Il me fallait donc comprendre et apprivoiser ces valeurs. En effet, chacune des décisions prise par les travailleurs est en lien avec ce que promeut l'association.

Même s'il était certain dès le départ que mon projet serait lié à l'asbl, il était primordial de comprendre le fonctionnement de la coopérative et d'y côtoyer ses travailleurs, car les deux structures sont intimement liées. J'ai donc pris mes gants et ma pelle, et je suis partie à la découverte de Vent de Terre, d'abord par le maraichage puis en participant aux animations déjà existantes et en observant leurs réunions de travail.

Il n'y a pas de subsides pérennes pour assurer la viabilité du jardin pédagogique mais l'observation révèle que les travailleurs n'utilisent pas d'outils pour quantifier l'animation, à savoir pour tenter d'identifier les coûts exacts qu'elle génère. Cet élément constitue un frein pour penser la pérennisation des activités.

Ensuite, je trouvais que me fier seulement à l'expérience assez nouvelle de Vent de Terre n'était pas suffisante pour comprendre la réalité générale des différents jardins pédagogiques belges. J'ai donc cherché des jardins pédagogiques qui pourraient être dans les mêmes conditions que le jardin de Vent de Terre. Il était difficile de trouver et d'autant plus d'avoir des réponses.

J'ai rencontré les responsables de deux fermes pédagogiques qui organisent des animations pour enfants : « La Ferme des enfants » à Liège et la « Ferme nos Piliifs » à Bruxelles. Ces deux structures existent depuis plus de 20 ans. J'ai également pu m'entretenir avec la coordinatrice Formation et diffusion de l'Université de Liège qui travaille sur l'émancipation sociale, la santé des populations, la réduction des inégalités dans des Sociétés en Transition, ainsi que le directeur de l'asbl « Le Fagotin ». Ces deux personnes ont pu éclaircir mon point de vue sur la définition et le financement d'un jardin pédagogique.

Après plusieurs observations, des entretiens exploratoires et des nombreuses discussions en interne, un projet a pu voir le jour.

Objectif général :

Pour mai 2022, remettre un vade-mecum qui reprend le ou les département.s susceptible.s de subsidier un programme d'animations de type jardin pédagogique : les démarches à suivre, le timing, etc., et respectueux des valeurs et mode de fonctionnement de Vent de Terre.

Objectifs opérationnels

1. Rencontrer les responsables de jardins pédagogiques
2. Identifier leurs sources de financement
3. Rechercher le mode de fonctionnement des différents départements dont dépend ces sources de financement
4. Etendre la recherche vers d'autres sources de financement
5. Mettre en place un outil pour calculer le coût d'une animation et, à fortiori, le coût d'un programme d'animations

Résultats

Pour répondre à la commande de « Vent de terre », j'ai donc développé une liste de différents départements qui permettraient d'obtenir des subsides. À la suite de mon observation, il me paraissait néanmoins pertinent de proposer un outil pour calculer le coût d'une animation.

1. Le « triangle fou » du chef de projet

Le la gestionnaire de projet doit toujours trouver un équilibre harmonieux entre trois composantes essentielles : les délais, la qualité et les coûts.

En effet, aucun projet n'a de budget illimité, ni une qualité irréprochable ni un temps indéterminé pour sa réalisation.

Ces trois points d'harmonie forment le « triangle fou » du chef de projet.

En ce qui concerne les jardins pédagogiques ou autres structures d'accueil dépendants de subsides, ils se doivent d'agir selon les délais. Bien souvent, les subsides doivent être dépensés dans un laps de temps défini, la réponse à l'appel doit aussi être rendu à une date précise, ainsi que le délivré des différentes évaluations régulièrement sollicitées. Les coûts prennent aussi toute leur importance dans ce triangle, d'abord pour identifier, le plus justement possible, les montants sollicités par le projet mais aussi pour éviter, lors de sa réalisation, de dépasser ces coûts faute de les avoir prévus. Parfois, le montant des subsides est alloué forfaitairement. Il convient donc de définir le programme en fonction des coûts relativement à la somme attribuée.

La qualité risque d'être moindre si le projet n'est régi que par les coûts et les délais.

Gérer les délais

Quand il s'agit d'organiser son temps, le plus courant est de lister toutes les choses à faire, soit par ordre d'importance ou selon l'urgence. Cependant, quand plusieurs activités s'ajoutent à l'addition, cela est de plus en plus compliqué à lister.

Deux outils peuvent dès lors être intéressants. Ils permettent de déterminer à quel moment commencer quelle tâche soit en partant de la date butoir, soit du jour de démarrage.

- Le diagramme de GANTT

Il s'agit d'une représentation graphique de la répartition des tâches dans le temps. Il suffit de lister les étapes, évaluer le temps nécessaire pour chacune d'entre elles et se demander si une tâche doit être faite avant de commencer la suivante.

Prenons un exemple propre à Vent de Terre : Les Scouts de Melen viennent participer à une animation le samedi 09 avril 2022. Nous le savons assez à l'avance, il s'agira donc de savoir quand commencer la préparation de l'animation.

Voici les étapes listées :

- Réunion avec les animateurs de Melen pour savoir quel type d'animation ils souhaitent
- Réunion d'équipe pour voir ce qui est possible de mettre en place
- Réunion de préparation des activités, liste du matériel
- Explication du jour J aux animateurs
- Explications aux enfants
- Préparation du terrain pour les différentes activités
- Accueil des enfants et réalisation de l'animation

	05-mars	12-mars	19-mars	26-mars	02-avr	09-avr
Réunion Animateurs Melen						
Réunion d'équipe						
Préparation activités						
Explication du jour J						
Explications aux enfants						
Préparation du terrain						
Venue des enfants						

- Le graphe de Pert

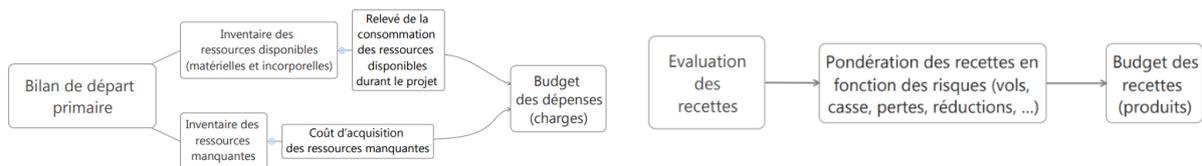
Il s'agit également d'un outil qui pourra aider le gestionnaire de projet pour estimer les délais.

Repartons du même exemple.



Gérer les coûts

Avant de commencer à aborder le budget, l'association devra d'abord lister ses ressources, qu'elles soient physiques, matérielles, humaines, etc. Il faudra noter tout ce que la structure possède et qui n'engendrera pas de coût supplémentaire (exemples : nombre d'heures par semaine de volontaires, locaux à disposition, etc.). Il s'agit du bilan de départ primaire.

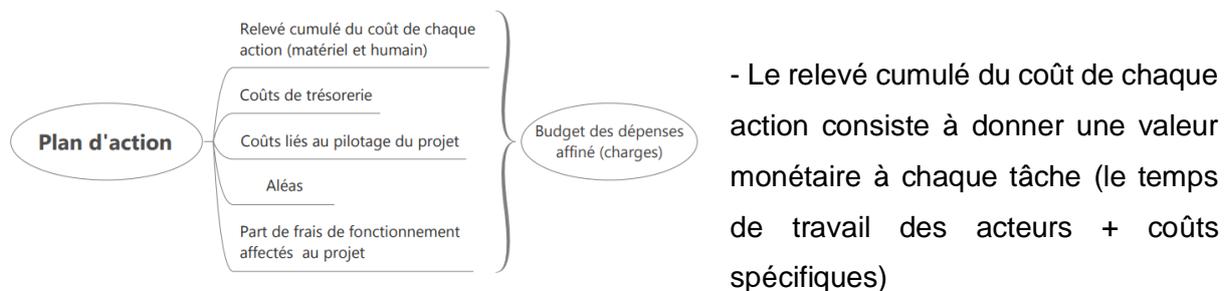


(STICS, 2019)

Le la gestionnaire de projet aura alors le budget de ses dépenses qu'il pourra soustraire au budget des recettes obtenu. Il pourra alors voir si le projet est bon, c'est à dire que les recettes sont supérieures aux dépenses ou inversement, le projet sera mauvais.

Cette façon de procéder permet, par le jeu de comparaisons, de tenter d'être de plus en plus juste quant à l'estimation d'une activité qui, dans ce projet connaît une certaine répétitivité.

Le plan d'action permettra aussi d'affiner le budget estimé.



- Les coûts de trésorerie interviennent si l'organisation est contrainte d'emprunter de l'argent (intérêt d'un prêt spécifique au projet) ;
- Les coûts liés au pilotage du projet sont la traduction monétaire du temps passé par le chef de projet et les acteurs à coordonner, manager et organiser ;
- Les aléas sont les imprévus ; comme, par définition, on ne peut les prévoir, on intégrera au budget un pourcentage forfaitaire pour ces aléas (par exemple, 5% du coût total du projet). La faculté d'intégrer les aléas est évidemment liée aux dépenses admissibles par les pouvoirs subsidiant ;
- Les frais de fonctionnement liés au projet correspondent à la part des frais généraux affectés au projet (locaux, électricité, téléphone, ...).

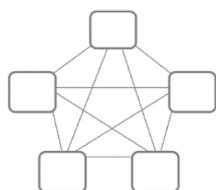
Gérer la qualité

Pour qu'un projet puisse être de bonne qualité, il faut remplir 3 étapes :

La première étape est de nommer un responsable pour chaque action, tant pour la préparation que son exécution. Pour une bonne répartition des tâches par personne, il faudra estimer le temps que prend chacune d'entre elles.

La deuxième étape consiste à organiser le travail d'équipe. Deux modèles peuvent ici être mis en place pour viser une certaine harmonie au sein de l'équipe.

- Le modèle pyramidal, où le chef de projet trône au sommet de la hiérarchie et se trouve, en ultime recours, le seul décideur. Il fixe les tâches des uns et des autres et vérifie leur bonne exécution, compliqué à mettre en œuvre ici vu que « Vent de Terre » promeut l'horizontalité.
- Le modèle en réseau semble plus opportun pour le projet du jardin pédagogique. Il permet les échanges multilatéraux, le partage de savoirs ainsi que le développement d'une créativité collective.



Pour un tel type d'organisation, il faut un climat d'échange entre acteurs, ainsi qu'un bon plan d'action qui permet de connaître la tâche de chacun et les standards de la collaboration.

Gérer la qualité passe aussi par la définition des principaux processus de travail et des moyens pour les maîtriser. Nous évoquons ici la qualité liée à l'organisation du processus de travail. De tels processus reposent sur :

1. Une culture de l'écrit : nous écrivons ce que nous comptons faire (formalisation), nous respectons ce qui est écrit et, en cas d'incidents ou d'écarts, nous gardons une trace des difficultés rencontrées afin d'actionner un dispositif d'amélioration continue de la qualité ;
2. Une culture de la responsabilité des acteurs : chacun peut se tromper ou commettre des erreurs dans l'exercice de ses fonctions. Il y a un droit à l'erreur et une nécessité d'éviter la stigmatisation des personnes. (STICS, 2014)
3. L'imaginaire collectif, même si chaque membre du réseau est plutôt responsable d'une tâche, favoriser l'échange pour permettre à chacun de conserver une vision d'ensemble et promouvoir l'entraide et la créativité par la collectivisation de l'analyse de potentiels problèmes et des recherches de solutions.
4. Des réunions de concertation pour évoquer l'avancement des étapes, les mettre en lien avec les GANTT, PERT, tableaux des tâches, ainsi que l'estimation des coûts. Il est aussi important de travailler collectivement pour évaluer les imprévus et trouver les moyens de les dépasser.

2. « Vade-mecum » pour un subventionnement du jardin pédagogique

➤ Public cible

Plusieurs sources dédiées à la pédagogie définissent ces jardins comme des lieux proches d'une école dans lesquels les enfants cultivent à des fins pédagogiques. Cependant, si nous ne prenons que cette définition, nous ne recouvrons qu'une partie du public qui pourrait être intéressé par ce type de structure. En outre, plus le public est large, plus le financement pourra être multiple.

Un jardin pédagogique sera ici développé comme un lieu d'apprentissage dans et avec la nature. Cette définition permet de ne pas se contenter seulement de l'aspect scolaire du jardin mais aussi d'éducation permanente pour tout un chacun. Ce lieu pourrait donc accueillir des publics bien différents.

Tout d'abord, les enfants et jeunes car ils sont les acteurs de demain et que la sensibilisation fonctionne à court terme sur leurs comportements. En effet, les enfants n'ont pas intériorisé les habitudes difficiles à changer une fois l'âge adulte atteint.

Les personnes bénéficiant des ressources du CPAS peuvent également être un public intéressant. En effet, les projets d'intégration sociale permettent, comme le dit la définition des CPAS, d'amener la personne à trouver sa place dans la société. « Donner du « sens » à l'orientation d'une personne « ayant droit » vers le marché du travail et par conséquent vers les emplois subventionnés. Donner du sens à ce type d'orientation, c'est s'assurer que la personne ait résolu ses difficultés sociales avant d'être guidée vers des actions qui l'amèneront à se placer sur le marché du travail. Donner du sens à ce type d'orientation, c'est aussi s'assurer que la personne ait pris conscience et se soit mobilisée dans un projet rationnel et construit qui lui permet de trouver une place durable dans la société et son marché du travail. » (ocmw-info-cpas, s. d.)

Ensuite, le public des jardins pédagogiques peut aussi être les adultes voulant faire de l'éducation permanente. L'ASBL devra alors être reconnue comme telle.²

Enfin, il y a aussi le public migrant qui pourrait être intéressé et intéressant pour les jardins pédagogiques. Cela favoriserait leur adaptation au sein de la ville sur laquelle le jardin est installé. Au niveau du financement, plusieurs appels à projet sont lancés dans les différentes structures de l'Etat permettant aux projets aidant les étrangers à s'accoutumer à percevoir une subvention.

² Formulaire en annexe 3

➤ Financement

Pour savoir à quelle porte frapper, il est nécessaire de clarifier ce que veut l'ASBL, sa philosophie et donc les acteurs qui entrent en jeu. « Vent de Terre », « la Ferme des enfants » de Liège et « la Ferme Nos Pilifs » à Bruxelles, toutes les trois ont insisté sur l'importance des valeurs qu'elles défendent et elles ne sont pas prêtes à les modifier pour correspondre aux attentes d'un financement.

L'autofinancement est une source de revenu à ne pas négliger, cela constitue un apport important pour une ASBL. Cependant, pour coller encore une fois aux valeurs des jardins pédagogiques et notamment à leur envie que tout le monde puisse avoir droit aux animations, les jardins ne peuvent pas se permettre de demander aux participants, dont les écoles, des sommes qui couvriraient leur coût de fonctionnement.

Les bénévoles ou volontaires sont des « dons » en nature qui permettent d'économiser des salaires. Les collectes de fonds et campagne de crowdfunding peuvent également être une bonne source de financement en cas de projet à financer.

Dans le secteur public, en Belgique, les subventions sont réparties en niveaux de pouvoir qui correspondent aux subdivisions étatiques, régionales, communautaires, provinciales et communales.

Beaucoup de ces financements demandent de compléter des appels à projet. Il s'agit d'une tâche qui prend beaucoup de temps et qu'il faut souvent répéter dans le cas de subsides ponctuelles. Pour pérenniser ce projet, l'idéal demeure l'obtention d'un subventionnement structurel qui tient compte de l'emploi, des frais de fonctionnement et d'animations.

❖ Communes

En ce qui concerne les communes, les moyens financiers ne sont pas toujours disponibles pour chaque projet. Certaines structures sollicitent une intercommunale pour limiter le coût par commune. Dans le cas de Vent de Terre, les terrains sont sur la commune de Chaudfontaine et celle d'Esneux. Un partenariat entre celles-ci pourrait être envisagé. Il n'est pas certain que la réponse soit favorable. Les finances des communes constituent un véritable problème. Une autre piste à explorer serait de cocréer le projet directement avec la commune, comprendre le besoin de la population et identifier les moyens pour y répondre. Ceci doit donc se faire avant même la conception finale du projet.

À « La Ferme des enfants », qui est une ASBL intercommunale active depuis 30 ans, le subventionnement provient tout récemment, depuis janvier 2022, d'un contrat avec les villes concernées pour permettre aux enfants de ces mêmes villes de venir sur place, lors de stages

ou dans le cadre d'activités scolaires. Le subside alloué étant insuffisant mais hautement important pour la pérennisation, cette structure doit aller chercher l'argent manquant permettant son fonctionnement, dans des appels à projet essentiellement auprès de la Région Wallonne.

Les communes ont également chacune un CPAS dédié qui pourrait aider la mise en place d'un jardin pédagogique. L'aide se fera sous la forme d'emplois subventionnés. Tout d'abord, nous pouvons y retrouver des ayants droit à l'intégration sociale (DIS) sous la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration, ainsi que les ayants droit à une aide sociale financière (ERIS), c'est-à-dire les personnes inscrites au registre des étrangers qui ont droit à une équivalence du revenu d'intégration sociale.

Les types de travail sont divisés en deux catégories pour le CPAS : le « travail social » et l'« intégration sociale ». Le premier implique une résolution curative et préventive des difficultés de la personne et un processus d'autonomisation sociale. Le deuxième implique que la personne trouve sa place dans la « société ». Pour y arriver, outre le bénéfice d'un revenu de remplacement, la personne sera invitée à définir et à réaliser un projet d'intégration (ensemble d'actions spécifiques prévues dans un Projet Individualisé Intégration Sociale (PIIS)) et, dans le cas qui nous occupe, à s'intégrer socialement par la voie d'un emploi.

Pour l'un comme pour l'autre, le jardin pédagogique peut être la voie qui aidera les personnes à être autonomisées ou pour que celles-ci trouvent une place dans la société.

Le CPAS peut également rémunérer une personne sous l'article 60, §7 LO afin de lui permettre d'ouvrir le droit aux allocations de chômage et /ou d'acquérir une expérience professionnelle. Cet engagement bénéficie d'une subvention mensuelle de l'Etat fédéral ainsi que d'une exonération totale des cotisations patronales. En général, ce type d'engagement bénéficie d'un encadrement spécifique de la part du service d'insertion socioprofessionnelle du CPAS et a toujours lieu dans le respect du droit du travail et des législations sur le contrat de travail et la protection de la rémunération.

Pour ces possibilités d'emplois rémunérés, il suffit de s'adresser directement au CPAS de la commune sur laquelle le jardin est installé.

❖ Province

Au niveau de la province, ses missions sont de plus en plus réduites. Cependant il existe une autonomie de la part des députés provinciaux dans l'administration des subsides. Ceux-ci sont répertoriés sur le site de la province de Liège et peuvent concernés les jardins pédagogiques via plusieurs thématiques. Les subventions de l'agriculture évidemment, mais aussi celles qui touchent à la jeunesse, la santé, le social et même à la culture si l'ASBL est agréée comme une

association de l'éducation permanente. Ces subsides sont annuels voir semestriels, dès lors, les appels à projet doivent être demandés chaque année, via des formulaires en ligne. (Aides et subsides | Province de Liège, s. d.)

❖ Région

La Région offre plusieurs possibilités de financement. Tout d'abord, si l'association dont un des buts est l'insertion sociale, la Région Wallonne offre des subsides reconduits chaque année moyennant le respect de conditions de forme et de procédure. Pour obtenir cette subvention, l'ASBL va devoir, au préalable, obtenir un numéro d'agrément SIS (service d'insertion social), ensuite introduire un formulaire de demande de subvention. Lorsque le financement est accepté, chaque dépense devra être justifiée au sein d'un formulaire.

La région propose également plusieurs financements aux communes. Comme dit précédemment, si l'ASBL veut recevoir de l'aide de sa commune, il est préférable que le projet soit mis sur pied avec la commune. Pour l'appel « BiodiverCité » de la Région wallonne, la commune doit être propriétaire du terrain sur lequel elle souhaite réaliser les aménagements ou doit signer une convention de gestion de longue durée avec le propriétaire. Cette convention stipule qui prend en charge l'entretien du site ainsi que les modalités d'accès du site au public. Il faut donc que les ASBL pèsent les avantages et les inconvénients d'un tel partenariat.

Plusieurs appels à projet pour un financement plus ponctuel se retrouvent sur le site de la Région wallonne.

❖ Fédération Wallonie-Bruxelles

Cette fédération peut financer plusieurs types de structure, notamment celles reconnues en éducation permanente. Pour avoir cette reconnaissance, la Fédération soumet des conditions à respecter :

- Être une association sans but lucratif ;
- Présenter un objet social ;
- Compter au moins un an d'existence et d'activité au moment de la demande de reconnaissance ;
- Avoir son siège social en région de langue française ou en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Mettre en œuvre son projet et réaliser ses activités essentiellement en région de langue française et en Région de Bruxelles-Capitale
- Assurer la publicité et la visibilité de ses actions ;

- Déposer, selon les formes requises (AGCF, article 29), au moyen du formulaire de demande de reconnaissance, un projet s'inscrivant dans le ou les axes de reconnaissance, contenant le plan d'action pluriannuel que l'association s'engage à développer pour se conformer aux missions qu'elle s'est donnée dans le cadre de l'article 1er du décret.

Les demandes de reconnaissance doivent être envoyées en version électronique par e-mail ainsi qu'en format papier auprès du Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse qui fait partie de l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles. (Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente, 20171016)

La Fédération Wallonie Bruxelles soutient également des projets qui visent :

- L'éducation des jeunes de 12 à 25 ans à la citoyenneté dans un contexte multiculturel ;
- Le dialogue interculturel et la lutte contre le racisme destinée à tous les publics ;
- La protection et la promotion des droits des personnes migrantes, en particulier les droits des femmes.

Il prévoit un appel à projets annuel, durant le premier trimestre de l'année civile, permettant de recevoir entre 5000 et 20000€, ainsi que l'octroi d'un label, qui permet de garantir le financement du projet pendant trois ans. La demande de labellisation comprend entre autres un tableau synthétique des activités de l'ASBL sur les trois prochaines années, les objectifs ainsi qu'une estimation du public participant et du budget. (PCI, s. d.)

❖ Office de la Naissance et de l'Enfance

L'ONE va permettre de subventionner les frais de fonctionnement d'engagement de personnel. Pour recevoir cette subvention, le lieu va devoir être agréé. Pour cela, un formulaire est à compléter sur le site de l'ONE 90 jours avant le début des activités d'accueil. La subvention forfaitaire de fonctionnement est calculée sur la base du nombre d'enfants accueillis. (ACCUEIL TEMPS LIBRE - Office de la naissance et de l'enfance, s. d.)

La « Ferme Nos Pilifs » à Bruxelles connaît une spécificité liée à sa volonté de travailler avec des personnes en situation de handicap. Elle perçoit donc des subsides pour l'ensemble de ces personnes couplés aux aides ACS de la Région bruxelloise (APE en Wallonie) et de « Bruxelles Environnement » revu tous les 3 ans. Ils remplissent eux-aussi des appels à projets ponctuels dans le cadre de l'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, pour les ASBL du type « jardin pédagogique », il existe le « Réseau Idée » qui permet d'avoir accès à une multitude d'idées d'animation et propose un canal de centralisation des appels à projet en matière d'éducation à l'environnement.

Les autres types de financement peuvent être privés comme un sponsoring d'entreprise privée de la région par exemple, ou encore un crowdfunding, parapublique avec des fondations comme la Fondation Roi Baudoin, Cap 48, le Fond Fabiola, ou encore le Fond Reine Astrid. En cas de nécessité d'un prêt, les fonds bancaires peuvent également aider les structures. Celles-ci peuvent se renseigner auprès de banques coopératives comme Cera ou NewB.

Discussion

Les différentes autorités subsidiantes sont unanimes pour dire que la préservation de l'environnement est très importante et que les enfants doivent être en contact avec la nature pour comprendre cette importance.

Selon Le Service Public de Wallonie : « En Wallonie, l'école du dehors connaît un développement important depuis le début des années 2010, avec une accélération depuis la crise sanitaire. Les associations d'Education relatives à l'Environnement sont de plus en plus sollicitées pour outiller et accompagner les enseignants qui se lancent dans cette démarche. » (Environnement, s. d.)

Pourtant, c'est un parcours du combattant pour trouver ces subsides. En effet, lorsque l'on prend contact directement à la Région wallonne, personne ne sait nous orienter sur les différentes possibilités de subventionner la structure. Une des raisons serait que la structure ne fait pas partie totalement ni de l'éducation, ni de l'agriculture. Elle serait dans un « entre deux » qui n'est couvert par aucun subventionnement actuel.

La même raison est invoquée par l'ONE « Malheureusement, au vu de vos activités, aucune source de financement n'est possible de la part de l'ONE. ».

Ces départements et ministères fonctionnent aussi par reconduction du passé. Des structures ont été reconnues pour remplir telle mission et répondre à telle loi ou tel décret et reçoivent en retour un subside structurel d'un département précis. Qu'en est-il quand le terrain innove et propose de nouveaux projets qui ne rentrent pas dans les cases déjà édifiées ?

Stratégiquement, il serait peut-être important que ces structures émergentes qui œuvrent à la biodiversité et à l'imprégnation de nouveaux comportements responsables du vivant vis-à-vis des enfants et des adolescents voire des adultes, se regroupent pour tenter de faire reconnaître auprès du politique, leurs actions.

Un subside structurel passe par la création d'un dispositif reconnu et auquel, lors de la confection des budgets, l'entité politique responsable attribuera un financement.

Pour survivre, ces lieux d'accueil doivent trouver dans les subventions actuelles, lesquelles pourrait correspondre le plus à ce qui se fait au sein du jardin pédagogique. Un casse-tête pour les gestionnaires n'ayant jamais fait de recherche et ne sachant pas à quelle porte frapper. Les jardins pédagogiques ne sont pas encore reconnus spécifiquement pour les subventions mais peuvent correspondre à plusieurs idéaux de la société et ainsi obtenir des subventions des différents niveaux de l'Etat.

Si chaque commune possédait une structure de type jardin pédagogique et qui sensibilise les personnes à la préservation de la biodiversité, celles-ci auraient la possibilité de se rattacher à la nature et d'y développer de nombreux talents. Le fait de comprendre comment la nature fonctionne et l'appliquer à notre mode de vie s'appelle la permaculture humaine. Elles pourront ainsi comprendre que chacun à sa place au sein du monde.

La permaculture repose sur trois piliers éthiques qui sont :

- Prendre soin de la nature
- Prendre soin de l'humain
- Partager équitablement les surplus

Dans la permaculture de base, on parle de zones comme ci-après :



(Le Jardin d'Émerveille, 2020)

La permaculture humaine vise à déterminer des principes qui permettent de comprendre comment gérer le rapport de l'humain à son environnement :

- Le « travail » sur soi, sa santé physique et mentale
- Le rapport direct aux autres, la communication entre individus
- L'organisation des groupes
- L'organisation d'une société

Pour le projet du jardin pédagogique de Vent de Terre, nous nous sommes basés sur ces principes pour créer les animations. Le besoin de se retrouver soi, à travers le soin à la nature, est la valeur centrale du projet. Les activités sont faites pour que l'enfant développe ses capacités physiques et mentales tout en respectant les autres et en communiquant avec eux.

Ces activités se font seul, mais aussi en groupe, ce qui oblige les enfants mais aussi les animateurs à penser cette communication et à identifier les valeurs sous-jacentes, la collaboration, l'entraide et la coopération. Ensuite, elles se réalisent par interaction entre différents groupes qui permettent l'organisation de ces groupes mais aussi leur mode de rencontre.

Ce projet se calque sur l'approche du travail qui anime l'ensemble des travailleurs de la coopérative et qui vise une organisation plus sereine du travail et de la vie en société.

Une forme de travail où chacun pourrait trouver sa voie, dans le respect des autres, de l'environnement et ainsi s'épanouir et partager ses connaissances.

Au sein de Vent de Terre, le collègue est l'un des plus proches environnements. Penser un travail sur la biodiversité implique un travail sur les relations de travail si l'on veut garder une certaine cohérence.

Cette division horizontale offre à chacun les possibilités de s'exprimer mais aussi d'infléchir les décisions. Les réunions de régulation permettent de gérer les tensions. Même si le processus décisionnel s'allonge, cela construit des gens concernés, motivés et soucieux de bien faire.

Ces 15 dernières années ont connu une montée inquiétante du phénomène de « burn-out » et l'expression de travailleurs en difficulté pour donner sens à leur travail. La découverte de ces modes d'organisation dans la perspective de mes études en ingénierie et action sociales m'ouvre de nouveaux horizons sur mon futur professionnel mais aussi sur un modèle qui m'aiderait si j'accède à des fonctions de responsable. Cela me permettrait de travailler à donner du sens pour soi mais aussi installer un type de rapport au travail et entre collègues en tant que responsable.

Le rapport du Giec est clair, il faut changer nos comportements pour mieux respecter la nature et protéger la biodiversité. A ce titre, l'idée est aussi de sortir de la culpabilisation individuelle. Ce sont d'abord nos modes de production industriels, le déploiement d'une économie mondialisée de supermarché, une répartition inéquitable des ressources et cette politique de l'excès et des déchets qui amènent notre planète dans l'état où elle se trouve. Le problème est planétaire et la réponse est à ce niveau et pas au seul niveau individuel.

Ce n'est que dans la compréhension de ce cadre qu'il est intéressant de réfléchir au niveau individuel. Comme identifié ci-dessus, nos comportements sont aussi le résultat d'une politique de communication parfois insidieuse qui nous crée de nouveaux besoins et de nouveaux modes de consommation. L'intériorisation de ces messages est profonde. Modifier un comportement ne se décrète pas. Il convient de penser des apprentissages en continu qui s'appuient sur l'expérientiel et ancrent de nouvelles pratiques en nous. Le projet pédagogique participe de cet effort.

D'un point de vue méthodologique, j'ai vécu un changement de représentation. J'ai longtemps cherché un programme d'animations qui visait la diversification des activités pour éviter la redondance. Finalement, nous sommes arrivés à déterminer des principes, des phases de

travail et à inscrire ce programme dans l'imprégnation de valeurs et de comportements qui nécessite la répétition. Cependant, ce travail fait naître un nouveau besoin, celui de mieux définir et construire un programme d'animations pédagogiques. Cet axe mérite incontestablement une prolongation des recherches.

Ce projet vise donc la réhabilitation d'une consommation saisonnière en phase avec le cycle de la nature, respectueuse du sol et inscrite dans des circuits courts. Tout comme nos enfants d'hier étaient construits comme de futurs consommateurs de supermarché, espérons que nos enfants d'aujourd'hui seront sensibles à une alimentation réfléchie et respectueuse de l'environnement.

Ces changements de comportement s'inscrivent donc dans des politiques publiques qui nécessairement ont un coût. Le combat contre le réchauffement se gagnera au niveau mondial par des accords multilatéraux mais n'empêche pas les différentes entités de notre pays à penser une politique cohérente vis-à-vis des enjeux de ce combat.

Des structures comme « la Ferme des enfants » ou « Vent de terre » prolifèrent, signe que l'évolution idéologique est déjà en cours. Les mécanismes de subventionnement ont toujours fonctionné ainsi ; des initiatives de terrain interpellent le politique sur la naissance de nouveaux besoins qui peut s'en saisir pour construire des dispositifs en vue de pérenniser leurs actions et ces mêmes dispositifs subventionnés attirent d'autres structures et permettent le développement de cette politique publique.

« Il est difficile d'évaluer l'impact économique exact des changements du climat, mais le coût de l'inaction peut s'avérer élevé alors qu'une action raisonnée permettra toujours de dégager des co-bénéfices. » (Devès, 2015)

Le changement climatique et ses conséquences auront des effets très néfastes pour nos vies et seront d'autant plus coûteux à réparer, comme l'ont été les dernières inondations qui ont touché notre pays l'été dernier. Des pays sont menacés d'extinction entraînant des cohortes de réfugiés qui, au-delà de l'impact humain, couteront aussi à la communauté internationale.

Si le monde vivait comme la Belgique, il vivrait à crédit environnemental depuis le 26 mars de cette année ! Nous consommons en moins de 3 mois les ressources annuelles de la Terre. (Times, s. d.)

Les systèmes de production et de consommation doivent changer et l'éducation elle-aussi.

Le « greenwashing » rend la tâche plus compliquée pour réfléchir sur nos modes de consommation. En effet, les entreprises font croire aux consommateurs qu'elles sont devenues éco-responsables.

Ces procédés de marketing sont utilisés par ces sociétés pour se donner une image trompeuse de responsabilité écologique et, surtout, profiter de ces nouvelles valeurs qui semblent s'affirmer non pas pour les respecter mais pour tenter de vendre encore plus.

Coca-Cola en est un bon exemple. Il utilise beaucoup de greenwashing depuis que le respect de l'environnement est « à la mode ». Insidieusement, l'enseigne culpabilise une nouvelle fois le consommateur en lui demandant de recycler, comme si cela suffisait.



A contrario, selon un rapport de l'ONG Break Free From Plastic, le géant des sodas est, à nouveau en 2021, l'entreprise générant le plus de pollution plastique au monde.

Les systèmes de production et de consommation doivent changer et l'éducation doit changer. De plus en plus, les gens se rassemblent pour que les politiques soient plus écologiques, 70.000 personnes dans les rues de Bruxelles pour la marche pour le climat en 2019. (*Marche pour le climat à Bruxelles*, s. d.)

Des jeunes qui continuent à faire grève pour les « jeudis du climat » instauré par Greta Thunberg. Les idées écologistes ont dépassé les frontières des partis « vert ». Chaque formation semble intégrer ces questions environnementales dans leur programme.

Même si les enjeux nous dépassent par leur dimension planétaire et, à condition de bien comprendre la responsabilisation collective et de cesser de culpabiliser chacun individuellement, n'oublions pas « On n'est jamais trop petit pour faire une différence. » (Greta Thunberg, 2018).

Bibliographie

- 2022—*Impacts, adaptation et vulnérabilité*. (s. d.). Klimaat | Climat. Consulté 23 avril 2022, à l'adresse <https://climat.be/changements-climatiques/changements-observees/rapports-du-giec/2022-impacts-adaptation-et-vulnerabilite>
- Académie de Montpellier. (2021, mars 25). *Comment notre régime alimentaire a-t-il évolué au cours du temps ?* Consulté 11 mars 2022, à l'adresse https://www.youtube.com/watch?v=GbpKwm_a7K4
- *ACCUEIL TEMPS LIBRE - Office de la naissance et de l'enfance*. (s. d.). Consulté 12 août 2022, à l'adresse <https://www.one.be/professionnel/accueil-temps-libre/>
- *Aides et subsides | Province de Liège*. (s. d.). Mobilité durable | Province de Liège. Consulté 23 juillet 2022, à l'adresse <https://www.provincedeliege.be/fr/aideetsubsides>
- Arnould, P. (2017). *Natura 2000*. Lavoisier. Consulté 11 mars 2022, à l'adresse <https://www.cairn.info/dictionnaire-collectivites-territoriales-et-develo--9782743022358-page-313.htm>
- *Bureau fédéral du Plan—Publication—Indicateurs de développement durable 2022*. (s. d.). Consulté 26 avril 2022, à l'adresse https://www.plan.be/publications/publication-2193-fr-indicateurs_de_developpement_durable_2022
- BY-SA Université du nous. (s. d.). *LA GESTION PAR TENSIONS gouvernance partagée*. Consulté 11 mars 2022, à l'adresse <https://universite-du-nous.org/>
- Degron, R. (2017). *Biodiversité*. Lavoisier. <https://www.cairn.info/dictionnaire-collectivites-territoriales-et-develo--9782743022358-page-67.htm>
- Devès, M. H. (2015). *Changer avec le climat ! Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 80(4), 5-9. Consulté 11 mars 2022

- Environnement, S. P. W. (s. d.). *Accueil—Sensibilisation et Éducation à l’environnement*. Consulté 12 mai 2022, à l’adresse <http://environnement.wallonie.be/ere/index.html>
- Huron, D. (2017). *Indicateurs de développement durable*. Lavoisier. Consulté 11 mars 2022, à l’adresse <https://www.cairn.info/dictionnaire-collectivites-territoriales-et-develo--9782743022358-page-251.htm?contenu=resume>
- *indicators.be—Espérance de vie en bonne santé*. (s. d.). Consulté 2 mai 2022, à l’adresse https://indicators.be/fr/i/G03_HLY/Esp%C3%A9rance_de_vie_en_bonne_sant%C3%A9
- Jaoul-Grammare, M., & Stenger, A. (2022). Quel rôle joue l’éducation dans les préoccupations environnementales ? *Cereq Bref*, 417(1), 1-4. Consulté 11 mars 2022.
- *Le développement durable et les 17 ODD | Le développement durable en Wallonie | Le développement durable en Wallonie*. (s. d.). Consulté 16 mai 2022, à l’adresse <https://developpementdurable.wallonie.be/17odd>
- Le Jardin d’Emerveille. (2020, janvier 12). *Permaculture humaine #1 Présentation de la série*. Consulté 22 avril 2022, à l’adresse <https://www.youtube.com/watch?v=JjIHYSwYI0I>
- *L’environnement wallon en 10 infographies.pdf*. (s. d.). Consulté 26 avril 2022, à l’adresse http://etat.environnement.wallonie.be/files/Infographie_2021/L'environnement%20wallon%20en%2010%20infographies.pdf
- *Ma Petite Forêt*. (s. d.). Ma Petite Forêt. Consulté 4 mai 2022, à l’adresse <https://mapetiteforet.fr/>

- *Marche pour le climat à Bruxelles : 70.000 participants selon la police.* (s. d.). RTBF. Consulté 13 mai 2022, à l'adresse <https://www.rtb.be/article/marche-pour-le-climat-a-bruxelles-70000-participants-selon-la-police-10129506>
- *OCDE : Examen des performances environnementales de la Belgique.* (s. d.). Klimaat | Climat. Consulté 25 avril 2022, à l'adresse <https://climat.be/actualites/2021/ocde-examen-des-performances-environnementales-de-la-Belgique>
- *Ocmw-info-cpas.* (s. d.). Consulté 21 juillet 2022, à l'adresse http://www.ocmw-info-cpas.be/fiche_FT_fr/les_emplois_subventionnes_via_le_cpas_generalites_ft#m4
- PCI, C. (s. d.). *Labélisation 2022—Subvention de la FWB.* Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité - PCI. Consulté 11 août 2022, à l'adresse <https://pci.cfwb.be/financer-son-projet/label/labelisation-2022/>
- Pissaloux, J.-L. (2017). *Qu'est-ce que le développement durable ?* Lavoisier. https://www.cairn.info/feuilleter.php?ID_ARTICLE=LAV_PISSA_2017_01_0000f
- *Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente.* (20171016). Consulté 11 août 2022, à l'adresse <http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=16267>
- Times, T. B. (s. d.). *Earth Overshoot Day : Belgium lives on ecological credit from today.* Consulté 13 mai 2022, à l'adresse <https://www.brusselstimes.com/212907/earth-overshoot-day-belgium-lives-on-ecological-credit-from-today>

Ocmw-info-cpas. (s. d.). Consulté 21 juillet 2022, à l'adresse http://www.ocmw-info-cpas.be/fiche_FT_fr/les_emplois_subventionnes_via_le_cpas_generalites_ft#m4

PCI, C. (s. d.). Labélisation 2022—Subvention de la FWB. Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité - PCI. Consulté 11 août 2022, à l'adresse <https://pci.cfwb.be/financer-son-projet/label/labelisation-2022/>

Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente. (20171016). <http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=16267>

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Il n'est pas toujours facile de repérer la nature d'une tension, donc l'espace approprié pour la poser. Cela s'apprend au fil du temps. Dans le doute, on peut poser une tension dans n'importe quel espace. Les membres du cercle sauront percevoir et indiquer dans quel autre espace la tension doit être mise au centre.

Attention !

En dehors des tensions personnelles réservées aux espaces de régulation, toute autre tension est l'expression directe de quelque chose qui dysfonctionne dans l'organisation de son propre travail, c'est à dire lié exclusivement à ses fonctions (rôles et redevabilités). Il est dangereux et inefficace de tenter d'anticiper sur ce qui nous paraîtrait à venir, sur l'imagination d'un dysfonctionnement futur ou pire, sur la volonté de contrôle d'un autre rôle qui ne serait pas en lien direct avec notre propre champ d'action. Il ne s'agit alors pas d'une tension ressentie ou vécue, mais du retour de notre égo dans sa tentative de prendre le pouvoir sur une partie de l'organisation.

Formulaire de demande de principe dans le cadre de la procédure de reconnaissance en tant qu'association d'éducation permanente – décret du 17 juillet 2003.

Suite à la révision du décret en date du 14 novembre 2018, la procédure de reconnaissance comprend désormais deux étapes :

- ❶ Une demande de principe*
- ❷ Une demande de reconnaissance à durée déterminée.



La demande de principe précède la demande de reconnaissance dans le sens où elle permet d'évaluer l'adéquation de l'association avec les principes et objectifs du décret tels que définis par l'article 1er.

Dans ce cadre, l'association est invitée à fournir les informations suivantes :

- L'identification de l'association
- Le choix de (des) axe(s) de reconnaissance et catégorie(s) de forfait
- Une présentation et un bref historique de l'association
- Un argumentaire portant sur sa conformité aux prescrits de l'article 1^{er} du décret du 17 juillet 2003 (il est utile de se référer à la circulaire du 7 mars 2018 « Repères et commentaires autour de l'Art. 1er du décret 2003 » disponible sur le site www.educationpermanente.cfwb.be sous la rubrique « Textes réglementaires »).
- Des données financières et de gestion.
 - Si l'association fédère une ou plusieurs associations dans le cadre d'une **fédération** ou d'un **réseau**, elle dépose une demande couvrant cette fédération ou ce réseau.
 - Lorsqu'il s'agit d'une demande au titre de **mouvement**, l'association dépose un dossier unique couvrant les régionales qu'il fédère.

Attention : le formulaire complété ne doit pas excéder les 25 pages (sans les annexes).



Ce formulaire ne concerne pas les associations sollicitant une reconnaissance en tant que fédération représentative du secteur (Art. 5/1 du décret).

* Art 5/2 du Décret du 17/07/2003 modifié le 14/11/2018 ; et Art 28/1 de l'AGCF du 30/04/2014 modifié le 02/05/2019.

① Identification de l'association

Veuillez fournir, le cas échéant, le nombre d'associations fédérées. **Attention** : Les mêmes informations d'identification doivent être fournies pour toutes les associations fédérées.

- Dénomination sociale :
- Adresse complète du siège social de l'association :
- Adresse du siège d'activité (si différente) :
- Téléphone : ◦ GSM :
- Email :
- Site Internet : ◦ Page Facebook ou autre :
- Numéro d'entreprise :
- Nom et fonction du responsable de l'association :
- Nom du correspondant du dossier Education permanente :

② Choix des axes de reconnaissance et catégories de forfait

Veuillez indiquer l'objet et l'(les) axe(s) de reconnaissance envisagés sur lesquels porte la demande de reconnaissance envisagée.

Association

Mouvement

Axe 1 « Participation, éducation et formation citoyennes »

Facultatif

Article : Catégorie de forfait :

Axe 2 « Formation d'animateurs, de formateurs, de responsables et d'acteurs associatifs »

Facultatif

Article : Catégorie de forfait :

Axe 3 « Services, outils et recherche »

Facultatif

Article : Catégorie de forfait :

Axe 4 « Sensibilisation et Information »

Facultatif

Article : Catégorie de forfait :

③ Présentation de l'association

- Décrivez brièvement l'historique de l'association et sa situation actuelle :
- Décrivez l'objet social de l'association :
- Décrivez la situation de l'association dans son environnement social, culturel et territorial ainsi que son ancrage dans le tissu associatif (partenariats, collaborations,...) :
- Présentez succinctement les activités réalisées lors du dernier exercice civil :
- Expliquez en quoi les activités que vous souhaitez valoriser s'inscrivent dans l'(les) axe(s) pour lequel (lesquels) vous postulez :

④ Argumentaire relatif à la demande de principe

Expliquez en quoi les activités de l'association répondent aux prescrits de l'article 1er du décret. À cet effet, référez-vous aux quatre questions ci-après qui structurent les enjeux de l'article 1er, et qui sont détaillées dans la circulaire du 07/03/2018).

① Quel est le rôle de l'association dans le développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative ?

N.B. vue le changement de titre du décret du 17 juillet 2003, l'énoncé principal de la question 1 est modifié en conséquence)

② De quelle manière l'association entend-elle défendre et promouvoir un ou plusieurs droits, parmi les droits fondamentaux (économiques, sociaux, culturels, environnementaux, civils et politiques) ?

③ De quel point de vue critique l'association est-elle porteuse sur la société ?

④ Quel est/quels sont l'effet/les effets et les impacts que l'association cherche à produire et/ou à susciter à partir de ses actions et vers quels destinataires ?

⑤ Éléments financiers et de gestion

- Veuillez joindre les statuts de l'association sous la forme de leur parution au Moniteur belge.
- Veuillez joindre les comptes et bilan de l'association pour l'exercice civil précédant la demande de principe et la preuve de leur approbation par l'Assemblée Générale. Si ces documents sont approuvés après l'échéance du 31 janvier, une version provisoire est déposée, ainsi que les derniers comptes et bilan approuvés.
- Veuillez indiquer les éventuelles subventions reçues par d'autres secteurs de la Communauté française ou par d'autres pouvoirs publics.



Résumé des annexes à fournir :

- Le dernier rapport d'activités de l'association
- Les statuts juridiques tels que publiés au Moniteur Belge
- Les comptes et bilan de l'association de l'exercice civil précédant la demande de principe approuvés par l'A.G. + preuve de leur approbation par l'A.G. (PV de l'AG et signature des comptes et bilan).

Le dossier est à envoyer pour le 31 janvier au plus tard.

- Par e-mail à l'adresse : education.permanente@cfwb.be
- Par courrier (en 3 exemplaires) à l'adresse :

*Administration générale de la Culture
Service de l'Éducation permanente - Local
2A025
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles*

Annexe au formulaire :

Voir circulaire du 7 mars 2018 « *Repères et commentaires autour de l'art. 1er du décret 2003* »

Annexe 4 : Entretien « Ferme des enfants »

Gaëlle : Bonjour et merci de me permettre de m'entretenir avec vous. Pouvez-vous d'abord vous présenter et présenter la structure ?

Méline : Alors moi je m'appelle Méline je suis coordinatrice et animatrice au sein de la ferme depuis quelques années déjà. Donc il s'agit d'une ferme d'animation Notre activité principale c'est de recevoir du public, on a principalement des enfants qui viennent pour les animaux, mais on a aussi des potagers car ça rentre dans la logique de la ferme.

Gaëlle : Les enfants qui viennent sont de la ville ?

Méline : Oui, ici, ce sont vraiment des écoles du quartier. Et eux viennent tous les mois. Comme ça à chaque saison, il y a d'autres choses à découvrir. On a des plantes aromatiques, un potager à but pédagogique. Au niveau des animaux, on a des poules, on a une basse-cour qui a été agrandie donc on a des pintades, des paons, des dindons. On a deux poneys, des cochons, deux vaches et des chèvres. Le fumier des animaux sert au potager et à l'inverse quand on a des déchets du potager, on le donne aux animaux. On a un arborétum car c'est l'ancienne pépinière de la ville de Liège abandonnée et devenue une forêt, donc les arbres sont plantés par essence. Les chèvres vont venir débroussailler pour éviter les ronces.

Le prochain projet, c'est de faire une forêt de citrouilles, afin de voir les variétés anciennes, les différentes formes, pour montrer ce qui n'est pas montré au supermarché. Ensuite, nous aimerions en faire une banque de semences, de vendre des plants, etc.

Chaque été on fait deux stages cabanes, les enfants adorent jouer avec les bois et dans les bois.

Et alors on a aussi un verger, on a quelques vieux pommiers, sinon on replante plusieurs sortent d'arbres fruitiers. Cela nous permet de voir le cycle de la fleur. On a aussi une partie de plantes sauvages comme du lierre sauvage, des orties, toutes les petites choses qui peuvent sortir ici. On essaye alors de faire de la cuisine sauvage, surtout pour les stages, c'est plus compliqué avec les écoles. Quel que soit l'âge, les enfants adorent cuisiner.

Gaëlle : Les écoles viennent pour des activités de combien de temps ?

Méline : A la demi-journée ou à la journée complète. Donc on commence d'office avec un tour des animaux puis ils peuvent choisir une activité qu'on propose. C'est souvent le pain et le beurre, ce sont nos activités classiques. Cela peut aussi être des activités autour de la cuisine, de l'alimentation et on a aussi une collaboration avec la Madil (Maison de l'alimentation durable et inclusive de Liège), c'est un projet qui vient d'être créé autour de l'alimentation à Liège et ça rassemble en partie des structures qui travaillent autour de l'alimentation à Liège. On a

donc des enfants venus grâce à cette collaboration. Ils vont venir vivre 3 modules que l'on a nommés « Entrée-Plat-Dessert » et c'est à chaque fois autour de l'alimentation, de la pousse au compost, en passant par le bien fait des légumes, ce que mangent les animaux, ...

On a une mare, on y va pêcher et on regarde toutes les petites bêtes qui s'y trouvent et alors on a aussi un rucher, pour avoir le point de vue complet d'un écosystème et de faire un parallèle entre les animaux.

Gaëlle : Avez-vous des animations « clé sur porte » que vous proposez aux écoles ?

Méline : Oui, mais ça dépend, on est beaucoup sur le fil des saisons donc, en tout cas avec l'école du coin, on fait un thème par mois donc ici on fait sur les œufs et on décline le thème pour tous les âges.

Gaëlle : Vous arrangez-vous avec les institutrices et instituteurs de cette école ?

Méline : compliqué, normalement on fait une réunion une fois par an pour les retours de l'année passée et les attentes de l'année suivante mais avec le covid c'était compliqué donc on remettra ça en septembre. Sinon en général, c'est les instituteurs qui téléphonent et nous demande de voir un thème spécifique et alors c'est un dialogue et on établit un programme en fonction des demandes et des besoins.

Gaëlle : Combien d'écoles recevez-vous par semaine ?

Méline : C'est difficile à dire, en été ça peut être 4 ou 5 et en hiver 2 ou 3. Les stages varient entre 25 et 60 enfants par semaine. En été on demande du renfort, sinon on est 6 et tous animateurs ont autre chose à côté, on adapte nos horaires selon les animations et cela nous permet en hiver, de faire autre chose.

Gaëlle : Les autres rôles sont plus administratifs ?

Méline : Oui, moi je suis coordinatrice, un collègue gère la compta, une autre va gérer les stages.

Gaëlle : Quel est le type de structure de cet endroit ?

Méline : C'est une asbl intercommunale, donc le CA est désigné par les partis en fonction des élections. C'est 6 personnes qui se voient une fois par mois pour piloter et donc on a deux personnes du bureau qui sont là tout le temps et qui dirigent tout. Le CA est très impliqué et change tous les 6 ans.

En fonction des élections, ils refont le calcul : par exemple il faut 2 MR, 2 PS, 1 écolo, ...

Gaëlle : C'est alors eux qui vous subventionnent ?

Méline : Alors les subventions, on a APE, on vient de faire un contrat avec la Ville qui nous subventionne, et on a aussi eu une subvention de la Région wallonne. Chaque année, on doit chercher après la subvention, via des appels à projet.

Gaëlle : Comment est né le projet ?

Méline : C'est une initiative politique, il y a 30 ans. C'est un bâtiment de la ville et un terrain de la ville. A l'époque, les enfants étaient vraiment détachés des animaux, de savoir d'où vient la nourriture, par des personnes de la ville, pour mettre en contact les enfants de la ville avec des animaux, l'alimentation saine, leur montrer à quoi cela ressemble. Cela s'est créé car les enfants n'avaient plus accès à la ferme.

Gaëlle : Quel est votre attachement à la commune ?

Méline : Depuis 2022, on a signé une convention avec la Ville, il s'agit d'un échange avec des critères, c'est très structuré. Avant, on avait juste les bâtiments à notre disposition mais on vivait notre vie.

Gaëlle : Il s'agit donc d'un subventionnement plus stable ?

Méline : Oui, eux vont prendre en charge les coups de l'énergie par exemple.

Gaëlle : En contrepartie, vous devez donc répondre à un certain nombre de critères ?

Méline : Oui, mais on les remplissait déjà ! C'est recevoir des enfants de la ville et 80% des écoles communales ce qui est déjà le cas chez nous.

Gaëlle : Au niveau diversification, vous ne faites que de l'animation ou vous avez d'autres activités ?

Méline : On diversifie notre public, on a les enfants des stages, les écoles, on fait des événements deux fois par an pour tout public, des familles. On vend quelques animaux, des produits de la ferme mais ce n'est pas notre source principale.

Gaëlle : Comment créez-vous les animations ? Comment savez-vous ce qu'il faut expliquer à quelle tranche d'âge ?

Méline : Avec l'expérience. Mais on a aussi des animateurs qui sont désignés par tranches d'âge, donc c'est eux qui vont mener mais ce qui est chouette ici, c'est qu'on est tous animateurs, donc on en a une qui a 30 ans d'expérience, une qui en a 15, donc on sait tous animer les tranches d'âge. Donc pour les maternelles, on va faire des activités plus sensorielles, et en 6ème primaire, plus des activités qui préparent au CEB mais toujours en lien avec la ferme. Par exemple, on a fait un exercice de physique sur les conducteurs et les isolants puis on a regardé sur le terrain, les abris des animaux.

Gaëlle : Avez-vous une charte de valeurs ? Est-elle acceptée par tout le groupe ?

Méline : On a les statuts, le projet pédagogique des centres de vacances mai qui s'applique à toute l'année, qui met l'enfant en contact des animaux pour favoriser l'autonomie.

Gaëlle : Trouvez-vous qu'il y a des freins pour faire fonctionner une telle structure ?

Méline : C'est plus ou moins en train de se solutionner mais l'animation ne paye pas tout. Pendant le covid, on a dû faire un appel aux dons parce qu'on avait plus aucune animation mais on avait encore tous les animaux à nourrir, ... On a besoin de soutien pour les infrastructures, ici on a dû mettre une structure anti-renard, c'est un sacré coup. Au niveau du potager, on n'a pas toujours les personnes pour s'occuper du potager. C'est donc au niveau logistique que c'est compliqué.

Gaëlle : Vous recevez les subsides, et les écoles ne payent pas ou elles doivent contribuer ?

Méline : Les écoles payent, mais c'est pour ça aussi qu'on a fait le partenariat, les écoles de la Ville recevaient un subside pour venir chez nous, désormais on reçoit directement le subside et le processus est simplifié.

Gaëlle : Avez-vous des conseils pour quelqu'un qui veut mener un tel projet ?

Méline : Aller voir le site de FFBFFA (Fédération belge francophone de ferme d'animation) et eux font un soutien avec des séances d'informations, faire attention à l'équilibre entre les coûts et les dépenses. Plus on a envie que les animaux soient bien, plus ça engendre des coûts, plus on a besoin de surface. C'est ça qui est compliqué avec notre métier car c'est bien beau de vouloir que les enfants soient en contact avec les animaux mais il faut aussi mettre le bien-être des animaux en avant. Par exemple, on ne va mettre que 12 enfants maximum par enclos, on ne reçoit pas une classe entière dans le même enclos. Donc à chaque fois qu'une classe arrive, il faut deux animateurs donc c'est deux fois plus cher. Voilà c'est nécessaire quand même pour l'animal.

Gaëlle : Pouvez-vous exemplifier vos animations ?

Méline : C'est très varié. Par rapport à l'alimentation, on fait du pain avec les enfants. On essaye que chaque enfant soit actif. On a un moulin à farine pour comprendre d'où vient la farine, on va chercher des herbes aromatiques pour mettre dans le pain, on fait le même principe avec du beurre.

Gaëlle : Ce sera donc toujours de la pratique, jamais de la pure théorie ?

Méline : On essaye avec les plus grands, on explique une théorie pendant 10-15 minutes et après on va observer sur le terrain. Par exemple, on est allé cueillir des fleurs, on les a

observées et selon un modèle de fleur typique, il devait refaire leur schéma. Il y a toujours de la pratique mais c'est difficile d'amener la théorie parce que les enfants sont là pour la pratique mais les instituteurs veulent de la théorie.

Gaëlle : Les écoles préparent-elles leurs venues, en expliquant certaines théories en classe ?

Méline : Tout dépend de qui est à l'initiative du projet, certaines écoles vont préparer la venue avec de la théorie en classe mais d'autres viennent en excursions pour être en dehors de l'école et pas forcément pour l'apprentissage. Nous préférons quand il s'agit d'un suivi mais nous savons aussi que, pour un enfant de la ville, courir dans l'arboretum et jouer avec des bois est déjà un apprentissage en soi, un éveil à la nature.

Gaëlle : Quelles sont les formations des personnes qui travaillent ici ?

Méline : Il y a un peu de tout. Moi je suis biologiste de formation, on a un historien, deux qui ont fait une formation sur l'enfance, une qui travaille ici depuis plus de 30 ans donc elle est experte dans le domaine même si de base elle a fait le commerce.

Gaëlle : Merci beaucoup de m'avoir accordé ce temps, c'était très intéressant.

Annexe 5 : Entretien « Ferme nos Pilifs »

Gaëlle : Bonjour et merci de me permettre de m'entretenir avec vous. Pouvez-vous d'abord présenter la structure ?

Pieter : Il s'agit d'une ferme sous forme d'entreprise de travail adapté, ce qu'on appelait avant les ateliers protégés. L'objectif premier est la mise au travail de personnes handicapées, et essayer de faire de ce travail, un travail vers un public. Dans le sens où de base le travail des personnes handicapées est un travail de manutention. Notre but était donc d'avoir un contact avec le public, nous avons donc un restaurant, un magasin, la ferme d'animation. Nous proposons des animations pour les enfants de 4 à 11 ans. Nous proposons des activités scolaires et des stages.

Gaëlle : Le projet s'est donc créé pour les personnes handicapées ?

Pieter : Oui, et alors on a grandi, et alors la ferme a une vocation d'éducation à l'environnement. Nous sommes subsidiés par Bruxelles Environnement pour cela et nous sommes labellisés par le réseau Natagora. Nous promovons donc aussi le respect de la biodiversité et nous sensibilisons les bruxellois pour qu'ils sachent ce qu'ils peuvent faire dans leur jardin pour sauver la biodiversité.

Gaëlle : La ferme des enfants -t-elle été créée au début du projet ?

Pieter : La partie pédagogique s'est développée après. De base, les travailleurs faisaient un peu du maraichage puis il y a eu une demande des travailleurs pour commencer les animations.

Gaëlle : Les animations se font par les personnes handicapées ?

Pieter : Dans notre section, nous sommes deux moniteurs. On travaille avec eux les animations, via des brainstormings. Il faut se rendre compte des capacités et des limites des travailleurs. C'est pour ces limites que nous travaillons avec des enfants. Si nous animons des ados ou des adultes, il faut plus de connaissances ou plus d'adaptation. Il y a de toutes façons plus de demande pour les plus jeunes enfants.

Gaëlle : Il y a-t-il des écoles qui reviennent plusieurs fois durant l'année ?

Pieter : Pas souvent, nous avons une école qui vient et qui demande des activités propres à l'environnement. On propose nous même les types d'activités et on les limite parce qu'on ne peut pas avoir tout le temps de nouvelles animations, nous ne disposons pas d'assez de temps et les travailleurs pourraient avoir du mal à connaître beaucoup de choses. Nous pouvons essayer d'adapter notre animation si les écoles nous le demandent, mais ça reste rare.

Nous proposons des thèmes car nous avons remarqué que si nous listons des activités, les écoles choisissaient souvent les mêmes. Parfois les activités peuvent se faire mais parfois pas. Par exemple, la balade en calèche était très demandée mais il n'y a que moi qui sait le faire, ça voulait dire que je ne faisais que ça et parfois ce n'est pas forcément intéressant de le faire. Donc on a décidé de faire par thème, il y en a quatre et alors nous, on choisit l'activité. Les thèmes sont : la biodiversité, la ferme au fil des saisons, l'alimentation et le zéro déchet. On l'adapte à l'âge des enfants, aux saisons et aux travailleurs qui sont là.

Gaëlle : Je vois qu'il y a la pépinière, la boulangerie, le jardin pédagogique, etc., tout cela est regroupé dans la même ASBL ?

Pieter : Oui, c'est l'ASBL de la « Ferme nos Pilifs »

Gaëlle : Tous les subsides s'entrecroisent ?

Pieter : Oui, tous les subsides sont demandés par l'ASBL mais les secteurs vont demander des subsides différents. Nous demandons pour le secteur les subsides relatifs à l'éducation à l'environnement par Bruxelles Environnement. Nous allons normalement aussi bientôt recevoir des subsides pour le bien-être animal pour entretenir les enclos et donc on aura des choses à respecter.

Gaëlle : Le label Natagora vous subsidie ou vous aide à avoir d'autres subsides ?

Pieter : Je ne pense pas, je pense que c'est juste pour encourager et faire un maillage des jardins pour encourager les gens à protéger la biodiversité.

Gaëlle : Vous êtes recensé sur le site de Natagora

Pieter : Oui. Nous avons aussi créé avec eux un jardin de démonstration, nous avons pris la superficie moyenne d'un jardin à Bruxelles et on montre ce qui est possible pour faire un jardin qui est chouette à regarder et qui amène la biodiversité.

Gaëlle : Avez-vous une certaine stabilité dans votre subventionnement ? Les subsides doivent-ils être demandés chaque année ?

Pieter : On fonctionne à plus de la moitié avec des fonds propres grâce aux autres sections comme la jardinerie qui vont apporter plus d'argent. Le subside le plus pérenne est celui qui concerne les travailleurs et un peu les moniteurs. Il y a les subsides à l'emploi comme l'ACS. Sinon des subsides exceptionnels comme la fondation Pairi Daiza qui nous a permis de construire un observatoire à oiseaux. Nous avons également Bruxelles Environnement qui est un subside à trois ans mais nous savons qu'ils veulent faire de moins en moins de subsides pérennes et plus d'appels à projet. Ce qui est ridicule car c'est une perte de temps, les gens doivent remplir des papiers qui ne collent pas tout à fait mais essayer de rentrer dans le cadre

et je pense que ça c'est un peu partout. Ça ne rend pas durable le fonctionnement des structures.

Gaëlle : Pensez-vous que votre section de ferme d'animations serait viable sans les autres sections ?

Pieter : Nous avons de la chance d'avoir les autres sections. Je sais que nous ne sommes pas la partie de la structure qui apporte le plus d'argent mais c'est aussi volontaire. Le prix que nous demandons est de 8€ par enfant pour les activités scolaires. Nous n'avons pas envie que le prix devienne un frein sinon nous n'accueillons que les écoles qui ont les moyens.

Gaëlle : Il y a-t-il des autres freins que le subventionnement pour développer la structure, les animations ?

Pieter : Le public avec lequel on travaille car cela limite ce qu'on peut faire avec les enfants. Sinon je ne pense pas qu'il y ait vraiment d'autres freins, nous avons de la chance d'être dans une grande structure. Je pense que les autres ça doit être très difficile et cela doit être la chasse aux subsides.

Gaëlle : Avez-vous des conseils pour les personnes qui voudraient monter une structure comme celle-ci ?

Pieter : Il y a une demande, de plus en plus. Malgré les difficultés, je pense que les régions sont en demande également. Je dirai que le premier énorme frein c'est d'avoir un terrain. Nous, il s'agit d'un terrain de la ville, d'un bail emphytéotique. On ne paye donc pas le terrain et on n'est pas non plus menacé par un bail précaire. Je pense donc que ça doit être difficile de trouver. Il faut peut-être aussi savoir quel est son public, la demande exacte.

Gaëlle : Merci beaucoup de m'avoir accordé ce temps, c'était très intéressant.